



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 15 juin 2020 à 19 h 30 à huis clos, par vidéoconférence et par enregistrement audio conformément aux arrêtés ministériels du 15 mars et du 26 avril 2020.

Sont présents par vidéoconférence :

Monsieur Gilbert Dupont	Monsieur Claude Lavoie
Madame Laurence Martel	Madame Huguette Tremblay
Monsieur Romain Bergeron	

Est absente : Madame Roxanne Caron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence :

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui fait fonction de secrétaire de la réunion.

2020/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, constate le quorum à 19 h 40 et déclare la séance ouverte.

2020/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant au point « Affaires nouvelles » :

1. Demande de commandite – Club de golf de Chute-aux-Outardes

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2020/06-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux des 11 et 28 mai 2020, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des assemblées des 11 et 28 mai 2020.

2020/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2020/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2020 (revenus : 1 001 216 \$, dépenses : 696 478 \$, conciliation à des fins fiscales : -33 627 \$, excédent : 271 110 \$) soit accepté.



No de résolution
ou annotation

2020/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 61 336,01 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 mai 2020 d'une somme de 40 586,49 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 101 922,50 \$.

2020/06-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2020/06-08

RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité terminée le 31 décembre 2019 soit accepté comme dépôt et que ce rapport soit distribué par la poste à chacun des contribuables de la municipalité.

2020/06-09

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, dépose au Conseil le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019.

2020/06-10

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 778 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JUIN 2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 778 000 \$ qui sera réalisé le 23 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2019-02	778 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2019-02, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

1. les billets seront datés du 23 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 juin et le 23 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 300 \$	
2022.	15 600 \$	
2023.	15 900 \$	
2024.	16 200 \$	
2025.	16 600 \$	(à payer en 2025)
2025.	698 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2019-02 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2020/06-11

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 778 000 \$ À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	15 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 10 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 juin 2020
Montant :	778 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 juin 2020, au montant de 778 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

15 300 \$	1,970 00 %	2021
15 600 \$	1,970 00 %	2022
15 900 \$	1,970 00 %	2023
16 200 \$	1,970 00 %	2024
715 000 \$	1,970 00 %	2025

Prix : 100,000 00

Coût réel : 1,970 00 %



No de résolution
ou annotation

2 - CAISSE DESJARDINS DE MANIC-OUTARDES		
15 300 \$	1,980 00 %	2021
15 600 \$	1,980 00 %	2022
15 900 \$	1,980 00 %	2023
16 200 \$	1,980 00 %	2024
715 000 \$	1,980 00 %	2025
Prix : 100,000 00		Coût réel : 1,980 00 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
15 300 \$	1,200 00 %	2021
15 600 \$	1,300 00 %	2022
15 900 \$	1,450 00 %	2023
16 200 \$	1,600 00 %	2024
715 000 \$	1,700 00 %	2025
Prix : 98,140 00		Coût réel : 2,099 32 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Ragueneau accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 23 juin 2020 au montant de 778 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2019-02. Ces billets sont émis au prix de 100,000 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2020/06-12

AUTORISATIONS DE DÉPENSES

a) Boréal Entrepreneur Électricien inc.

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'étude des charges et débits préliminaires réalisée par Groupe-conseil TDA afin d'établir un portrait de la situation et permettre de préparer la prochaine étape du dossier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'installer une sonde et un appareil de lecture de débit *thel-mar 10* à la sortie de la station de pompage égout;

CONSIDÉRANT la soumission de Boréal Entrepreneur Électricien inc. d'une somme de 6 341,46 \$ pour la fourniture, l'installation, la configuration et la mise en service d'un transmetteur et d'une sonde de niveau;



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MS (FLA 792)

2020/06-13

2020/06-14

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Boréal Entrepreneur Électricien inc. d'une somme de 6 341,46 \$ plus taxes applicables.

b) Travaux - bureau municipal

CONSIDÉRANT la résolution 2020/05-17;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés à 95 %;

CONSIDÉRANT les travaux restants, soient : peinture, finition, air climatisé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer un montant supplémentaire d'un maximum de 7 000 \$ pour finaliser les travaux au bureau municipal incluant l'achat et l'installation de climatiseurs muraux. Le tout payé à même le fond général.

c) Travaux - bureau de l'agent de développement

CONSIDÉRANT le besoin de construction d'un bureau fermé pour l'agent de développement au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés par les employés municipaux;

CONSIDÉRANT les frais estimés à 7 500 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense de 7 500 \$ pour la construction d'un bureau fermé pour l'agent de développement au garage municipal. Le tout payé à même le fond général.

PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES - SOUPER-BÉNÉFICE ANNULÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2020/03-19 autorisant une dépense de 230 \$ pour le souper-bénéfice du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE le souper est annulé en raison de la COVID-19;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE 6 cartes de saison 2020 du Parc Nature soient achetées en remplacement des frais associés au souper prévu;

QU'un concours soit lancé afin de faire tirer les cartes parmi la population de Ragueneau (une participation seulement par résidence);

QUE le tirage ait lieu à la prochaine assemblée municipale.

GALA MÉRITAS 2019-2020 — ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer un montant de 200 \$ comme contribution au Gala Méritas 2019-2020 de l'école secondaire Serge-Bouchard. En raison de la pandémie, le gala aura lieu virtuellement le 22 juin 2020.



No de résolution
ou annotation

2020/06-15

ENTÉRINEMENT D'EMBAUCHES – SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2020/05-14;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche des étudiants suivants pour la saison estivale 2020 : Mathieu Dumont et Louis-Philippe Harvey (sur appel).

2020/06-16

APPEL DE CANDIDATURES – JOURNALIER SUR APPEL

CONSIDÉRANT la démission de Billy Girard au poste de journalier sur appel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel de candidatures pour un poste de journalier sur appel.

2020/06-17

CAMPING MARINA RAGUENEAU

a) Confirmation de signature d'un contrat de gré à gré pour un gardien de camping

CONSIDÉRANT la résolution 2020/05-25;

CONSIDÉRANT QUE les conditions sont respectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la signature d'un contrat gré à gré avec monsieur Jean-Marc Lepage comme gardien de camping au montant de 15 429 \$ plus taxes.

b) Autorisation de paiement par Internet – Jean-Marc Lepage

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, à procéder aux paiements du contrat de Jean-Marc Lepage par virement bancaire.

c) Fonds de caisse – bureau d'accueil

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fournir un fonds de caisse pour le bureau d'accueil afin de couvrir les besoins en monnaie lors des transactions avec les clients ainsi que les besoins de liquidité pour effectuer certains achats urgents;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un fond de caisse de 300 \$ pour la caisse enregistreuse du bureau d'accueil du camping.

2020/06-18

COVID-19 – OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la résolution 2020/04-08;

CONSIDÉRANT l'évolution de la pandémie;

CONSIDÉRANT les mesures de protection mises en place;



No de résolution
ou annotation

2020/06-19

AFFAIRES NOUVELLES

a) Demande de commandite – Club de golf de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club de golf de Chute-aux-Outardes pour la saison 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer une commandite de 500 \$ au Club de golf de Chute-aux-Outardes, en échange d'un panneau publicitaire sur un départ et à un décalque du logo de la municipalité sur un kart de golf.

2020/06-20

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2020/06-21

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens n'a été reçue par courriel avant la réunion.

2020/06-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h.


Maire


Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

